

# RAPPORT

Val-de-Travers, le 7 février 2024

## **Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au classement de la motion interpartis visant à la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Lors de la séance du 21 mars 2022, le Conseil général adoptait une [motion interpartis](#) demandant au Conseil communal d'établir un plan climat pour la commune de Val-de-Travers. Plus particulièrement, cette motion demandait de réfléchir aux impacts énergétiques de la commune en termes de chauffage et de mobilité et aux impacts indirects tels que la gestion de la déchetterie ou le type de repas servis dans les cantines communales.

Au cours des deux dernières années, plusieurs projets ou réalisations se sont inscrits pleinement dans la ligne de ce que demande la motion. Pour définir un cadre clair à l'action communale, le Conseil communal a tout d'abord commandé la réalisation d'un plan communal des énergies et du climat, sur la base du modèle recommandé par les autorités cantonales.

La première partie de ce document, traitant uniquement des aspects énergétiques, a déjà fait l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par quatre commissions communales citées plus loin. Ce plan était calé sur les objectifs fédéraux qui visent une neutralité carbone à horizon 2050.

Avant que notre plan ne soit formellement validé par les autorités cantonales, le Grand Conseil a revu l'objectif de neutralité carbone à 2040 et les autorités cantonales nous ont donc demandé d'adapter nos objectifs pour qu'ils soient cohérents avec l'objectif fixé par le Législatif cantonal. L'ouvrage a donc été remis sur le métier et le Conseil communal a décidé de saisir cette opportunité pour y adjoindre un volet « plan climat communal », sur la base du modèle cantonal également.

Ce complément doit traiter des émissions de CO<sub>2</sub> de manière globale, au-delà de la consommation directe d'énergies fossiles, et doit traiter des mesures d'adaptation au changement climatique qui devront être déployées dans les années qui viennent. Ce rapport complet est aujourd'hui en cours de réalisation, mais la validation préliminaire du volet « énergétique » avait déjà permis d'établir cinq fiches de mesures pour orienter dès maintenant les actions communales : exemplarité des services communaux en matière énergétique, efficacité de la production et de la consommation de chaleur et d'électricité sur le territoire, développement d'une mobilité durable et une dernière fiche concernant le pilotage de la mise en œuvre de ce plan.

Sur la base de ces fiches, le Conseil communal et la commission de gestion et des finances (CGF) ont validé en octobre 2022 la création d'un poste de délégué à l'énergie pour dynamiser toutes les actions en lien avec ces thématiques. Ce poste à 70% est pourvu depuis le mois d'août 2023.

Plusieurs autres actions concrètes répondent aussi à la motion. En deux ans, le réseau de chauffage à distance (CAD) de Couvet a triplé la puissance fournie et le nombre de bâtiments raccordés et le CAD des



Bayards a maintenant une toute nouvelle chaudière avec une extension prévue du réseau suite au vote de votre autorité du 23 mai 2022. L'engagement du délégué à l'énergie a aussi permis l'organisation de deux séances d'information publique à St-Sulpice et à Môtiers à destination des privés sur la thématique du chauffage des bâtiments.

Du côté des bâtiments communaux, plusieurs crédits ont été soumis à votre autorité, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des travaux publics à Fleurier et pour le projet de rénovation du collège de Couvet qui comporte un important volet énergétique. Le Conseil communal a aussi validé des mandats pour l'assainissement de la ventilation d'espaceVAL et pour avoir une vision globale de la consommation énergétique du bâtiment.

Concernant les panneaux photovoltaïques, la mise en application d'une directive interne pour l'intégration architecturale des panneaux solaires a permis d'autoriser plus de 50 nouvelles installations dans des zones recensées à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale et la modification du règlement d'utilisation du fonds communal pour l'énergie donne maintenant la possibilité au Conseil communal d'octroyer des subventions lorsque des contraintes architecturales sont imposées dans les permis de construire qui concernent des panneaux solaires.

Enfin, le Conseil communal a aussi entrepris des actions en lien avec la mobilité puisque deux vélos électriques seront bientôt mis à disposition de la population pour que chacun puisse tester si ce mode de transport convient pour ses déplacements habituels.

La motion demandait aussi de viser l'obtention d'un certificat énergétique du type Cité de l'énergie. A ce stade, cela n'a pas été identifié comme prioritaire dans l'action communale. Le plan communal des énergies définit une feuille de route déjà très concrète et efficace. Viser une labellisation demanderait de prendre du temps pour de la gestion administrative au détriment d'actions plus efficaces en terme d'économies de CO<sub>2</sub>.

Enfin, la motion demandait la création d'une nouvelle commission « climat » pour débattre spécifiquement de ces thématiques. A ce sujet, le Conseil communal fait le constat que le lien entre le Conseil communal et le Conseil général est dans l'ensemble bien assuré avec les commissions existantes. La commission d'urbanisme, énergie et développement durable (CUEDD) a ainsi été consultée pour les projets de CAD et pour les plans de mobilité par exemple ; la commission des bâtiments (CBAT) a été sollicitée pour tous les projets de rénovation ou de constructions de bâtiments communaux et le Conseil communal a aussi organisé deux séances spécifiques pour présenter la première version du plan communal des énergies, séances qui regroupaient quatre commissions : la CGF en lien avec les enjeux financiers importants, la CUEDD pour toutes les questions énergétiques, la CBAT pour les enjeux en lien avec les bâtiments communaux et la commission des travaux publics pour les aménagements extérieurs et de voirie qui impactent la mobilité et la qualité de vie dans les espaces publics. Sur cette base le Conseil communal propose à ce stade de ne pas créer de commission supplémentaire et de garder la CUEDD comme commission de référence pour ces thématiques.

A ce stade, vu les actions déjà entreprises et vu le travail actuellement en cours sur le plan communal des énergies et du climat, nous proposons donc au Conseil général de classer cette motion. En effet, c'est la version finale du plan communal des énergies et du climat qui nous dira si le rythme actuel des actions communales est suffisant pour tenir les objectifs de zéro émissions nette de CO<sub>2</sub> à horizon 2040. Ce document sera une feuille de route précieuse pour le Conseil communal et le Conseil général pour les législatures à venir.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT :

LE CHANCELIER :

Christophe Calame

Christian Reber